



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

Chaudière-Appalaches

L'Union des producteurs agricoles

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

La protection du territoire agricole : un enjeu depuis 40 ans

Saint-Georges, le vendredi 2 novembre 2018 – C'est le 9 novembre 1978 qu'était adoptée la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Depuis, bien du chemin a été parcouru pour faire reconnaître l'importance de la fameuse zone verte, bien que ces dernières années, Chaudière-Appalaches a perdu de notre garde-manger collectif à un rythme plus rapide que les autres régions du Québec.

« Chaudière-Appalaches est la championne provinciale avec ses 4 193 hectares d'exclusion de la zone agricole depuis la révision de la zone agricole en 1992. Le dernier rapport annuel de la CPTAQ mentionne que lors de l'exercice 2016-2017, plus de 80 % des décisions rendues se sont soldées par une autorisation », de mentionner le 1^{er} vice-président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, M. Jean Lambert.

Ce dernier poursuivait : « Ce que ces chiffres me démontrent, c'est que malgré certains refus déplorés par certains groupes ou personnes, la CPTAQ et l'UPA ont été tout de même souples dans notre région. »

En effet, ces derniers temps, certaines organisations ont remis en question les fondements de la CPTAQ et de la LPTAA. Pourtant, diverses ententes tripartites entre la CPTAQ, les MRC et l'UPA ont été conclues en vertu de l'Article 59 de la LPTAA, autorisant le dézonage en vue de la construction de centaines de résidences.

« En plus de cela, je tiens à rappeler que l'UPA est toujours ouverte à la discussion pour éviter les incompréhensions mutuelles. D'ailleurs, les plans de développement de la zone agricole (PDZA) mis en place dans presque toutes les MRC de la Chaudière-Appalaches sont un bel exemple de concertation et un gros plus pour la mise en valeur du territoire agricole », de conclure M. Lambert.

Webinaire

Les personnes intéressées à en savoir davantage à propos des fondements et de l'importance toujours actuelle de la LPTAA peuvent s'inscrire gratuitement à un webinaire qui sera diffusé en direct le vendredi 9 novembre, puis rediffusé par la suite. On peut s'y inscrire en cliquant [ici](#).

À propos de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches regroupe et représente les producteurs agricoles propriétaires des 5 577 fermes sur le territoire des 10 MRC de la région administrative de la Chaudière-Appalaches.

La Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches contribue à l'amélioration continue et durable de la qualité de vie de tous les producteurs agricoles et forestiers de la Chaudière-Appalaches, en agissant afin de promouvoir, défendre et développer leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux. L'UPA est une organisation syndicale professionnelle, qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.

- 30 -

Source :
Frédéric Poulin
Responsable des communications
Fédération de l'UPA de la
Chaudière-Appalaches
fpoulin@upa.qc.ca
2550, 127^e Rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1
418 228-5588 - 1 888-938-3872
chaudiere-appalaches.upa.qc.ca

